



Votre sécurité,
la prévention

Catalogue des **FORMATIONS**

www.sp-forma.com - 05 67 16 69 14

2023



EDITO

SP FORMA, chaque jour à vos côtés, pour le développement des compétences de vos salariés !

Depuis 2019, SP FORMA, acteur incontournable sur le marché des formations réglementaires, accompagne les entreprises dans leur démarche de prévention et de sécurité au travail.

Outre l'expertise et le conseil, SP FORMA, via son réseau partenaire, propose de vous accompagner dans la formation de vos collaborateurs sur les thématiques de :

- La manutention et le levage (formations CACES®)
- Le travail en hauteur, échafaudages fixes et roulants
- Les espaces confinés CATEC®
- Les habilitations électriques
- Le secourisme

N'hésitez pas à consulter notre site web www.sp-forma.com, sur lequel vous pouvez retrouver les actualités, les formations, les calendriers de formations....

Patricia LECUIVRE
Gérante de SP FORMA

Pourquoi choisir SP FORMA ?

- Très réactif et à l'écoute, nous vous répondons dans la journée pour vous proposer des solutions et résoudre votre problématique.
- SP FORMA, c'est un seul interlocuteur pour vos plans de formations multisites. Nous vous proposons des formations sur de nombreuses villes en France.
- Certifiés Qualiopi et donc référencés auprès des Opcos pour la bonne prise en charge de vos formations.

**SP FORMA, c'est
plus de 30 LIEUX
de formations**



Notre mission : être à vos côtés et vous accompagner dans le développement des compétences de vos collaborateurs sur vos différentes implantations.

Consultez les calendriers de formations sur www.sp-forma.com pour connaître les thématiques et dates de formations par site.

Accompagnement - Qualité

Notre mission, vous accompagner pour répondre à vos besoins et résoudre vos problématiques.

Notre démarche :

- L'écoute de votre besoin, de vos problématiques et contraintes.
- Prise en compte rapide de votre demande, et une proposition dans les 24 heures max.
- Vous apporter la solution et résoudre votre problématique.
- Vous garantir des formations de qualité en total respect des réglementations en vigueur.

SP FORMA est certifié Qualiopi - FR063660-1 Bureau Veritas



Nos Valeurs



Ecoute et considération



Accompagnement dans le suivi de votre dossier formation, du financement



Qualité d'enseignement et de professionnalisme



Résultats

Pédagogie – Process

Moyens pédagogiques, techniques et encadrement

- Formations en présentiel
- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques, méthode participative
- Mises en situations pratiques sur les zones techniques dédiées, matériels et engins
- Supports de cours
- Formateurs expérimentés.
- Tests CACES® réalisés par des Organismes Testeurs Certifiés.
- Tests CATEC réalisés grâce à notre partenariat unique avec un organisme habilité CATEC ® N°1462071/2017/Catec-01/O/CN.

Suivi et évaluation des résultats

- Emargement par demi-journée
- Évaluation de satisfaction à chaud
- Attestation de formation individualisée (Certificat de réalisation)
- Délivrance Certificat définitif ou Attestation de formation
- Evaluation à froid 6 mois après la formation

SP Forma c'est...

975 stagiaires formés en 2022

Taux de réussite : 93%

Satisfaction : 9,4/10



Sommaire

CACES® CONDUITE D'ENGINS, MANUTENTION, LEVAGE

- R489p.8
- R485p.10
- R486p.12
- R482p.14
- AIPR Opérateurp.16
- AIPR Encadrantp.18
- AIPR Concepteurp.20
- R484p.22
- R490p.24

TRAVAIL EN HAUTEUR, ÉCHAFAUDAGES

- Travail en hauteur.....p.28
- Échafaudage Roulantp.30
- Échafaudage Fixep.32

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

- B0 H0.....p.36
- BS BE Manoeuvrep.38
- BF HF Exécutant.....p.40
- BF HF Chargé de chantier.....p.42
- H0 B1V B2V BC BR BE essaisp.44
- H1V H2V HCp.46

ESPACES CONFINÉS

- CATEC® pré-requisp.50
- CATEC®p.52

SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAILp.56

Formations

CONDUITE D'ENGINS, MANUTENTION, LEVAGE



Objectifs

- Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R489.
- Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

Public

Préparateurs de commande
Caristes débutants ou expérimentés.

Durée

De 14 à 35 heures selon l'expérience de conduite et catégorie(s)

Pré-requis

Être apte médicalement, compréhension écrite et orale du français.

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
Cette formation fait l'objet d'une enquête de satisfaction globale des stagiaires.

Programme

Théorie

- Réglementation et textes en vigueur
- Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté
- Principes de la conduite en sécurité
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications, entretien d'usage et sécurité
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Autorisation de conduite
- Analyse des risques et les règles d'utilisation
- Et équipements de protection individuelle

Pratique

- Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur
- Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge
- Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
- Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage
- Opérations de maintenance de son ressort
- Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie

Selon la catégorie de chariot :

- Prise et dépose d'une charge au sol
- Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Gerbage et dégerbage en pile
- Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
- Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Objectifs

- Conduire les transpalettes électriques à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de ce matériel.
- Réaliser les opérations de gerbage / dégerbage.
- Réaliser les opérations de stockage en palettier.
- Réaliser les opérations de chargement et de déchargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

Public

Tout utilisateur de chariot accompagnant occasionnel ou permanent.

Durée

De 10h30 à 14h00 selon niveau d'habilitation

Pré-requis

Être apte médicalement, compréhension écrite et orale du français.

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de transpalettes électriques à conducteur accompagnant sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R485 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- La réglementation
- L'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur accompagnant
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs R485
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge...
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Les principes de la conduite en sécurité
- L'analyse des risques et les règles d'utilisation
- Les équipements de protection individuelle.

Pratique

- Exercices pratiques de conduite sur gerbeur
- Opérations de gerbage / dégerbage
- Opérations de stockage en palettier
- Opérations de chargement et de déchargement

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R485, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Objectifs

- Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486.
- Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine.
- S'entraîner au port des EPI dans le cadre de l'utilisation d'une PEMP.

Public

Opérateurs ou futurs opérateurs sur une PEMP.

Durée

De 14 à 21 heures selon l'expérience de conduite et catégorie(s)

Pré-requis

Être apte médicalement, compréhension écrite et orale du français.

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486A de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Réglementation et textes en vigueur
- Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories de PEMP
- Choix de l'appareil
- Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications avant mise/remise en service et vérifications périodiques
- Entretien du matériel
- Carnet de bord
- Balisage et signalisation
- Analyse des risques et des règles d'utilisation
- Gestes de commandement
- Équipements de protection individuelle

Pratique

- Exercices pratiques de conduite sur PEMP
- Exécution des gestes de commandement
- Déplacement et circulation en ligne droite, en courbe, en marche avant, en arrière avec une PEMP
- Positionnement et stabilisation de la PEMP
- Signalement de la PEMP et balisage de la zone qui peut être surplombée
- Appréciation ou recueil de l'information sur la vitesse du vent
- Manœuvre de la PEMP dans l'environnement : fermeture du portillon, identification des obstacles, déplacement de la plateforme de travail, progressivité des mouvements simultanités des commandes, efforts latéraux sur la PEMP, surcharge, risques électriques, etc.
- Réactivité en cas d'anomalie ou d'incident et utilisation du poste de sauvetage ou de dépannage
- Réalisation des opérations de fin de poste et mise de la PEMP en position de transport

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Objectifs

- Conduire un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES® R482.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin.

Public

Conducteurs ou futurs conducteurs d'engins de chantier.

Durée

De 14 à 35 heures selon l'expérience de conduite et catégorie(s)

Pré-requis

Être apte médicalement, compréhension écrite et orale du français.

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite des engins de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R482 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Réglementation et textes en vigueur
- Les rôles et responsabilités : du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories d'engins
- Fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité
- Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques
- Début de poste
- Principaux risques
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Gestes de commandement de manœuvre

Pratique

- Exercices pratiques sur engins de chantier : conduite, circulation, manœuvres, maintenance
- Contrôle visuel de l'état de l'engin
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit
- Conduite dans le respect des conditions de circulation avec souplesse et précision des manœuvres
- Opérations de fin de poste
- Chargement et déchargement sur porte-engins
- Réalisation des opérations d'entretien de 1er niveau
- Réalisation des différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte de son activité

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

AIPR Opérateur

Objectifs

- Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur. Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.

Public

Personnels chargés de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs d'engins de chantier, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton..., suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics).

Pré-requis

Compréhension écrite et orale du français.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques. Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers ou Coordonnateur SPS (Profil concepteur).

Évaluation

L'examen final est réalisé sur la base de 30 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. - La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Opérateur).

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Formation théorique

- Réglementation et Normes
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux
- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les risques liés aux atteintes des réseaux
- Les protections collectives et individuelles
- Les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident
- La règle des 4 A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

AIPR Encadrant

Objectifs

- Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT et du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Public

Personnels assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs de travaux, Chefs de chantier, Chefs d'équipes).

Pré-requis

Compréhension écrite et orale du français.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques. Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers ou Coordonnateur SPS (Profil concepteur).

Évaluation

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. - La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Encadrant). Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Formation théorique

- Réglementation et Normes
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux
- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux)
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours)

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

AIPR Concepteur

Objectifs

- Appliquer la réglementation (DT-DICT) et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux et la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services. Identifier les différents réseaux. Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés. Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur

Public

Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géo-référencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre.

Pré-requis

Compréhension écrite et orale du français.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques. Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers ou Coordonnateur SPS (Profil concepteur).

Évaluation

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. - La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur). Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Formation théorique

- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Objectifs

- Manipuler un pont roulant à commande par boîte à boutons et/ou radiocommande dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS.
- Réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste.
- Choisir et mettre en œuvre les accessoires d'élingage appropriés à la charge pour lever et transférer des charges.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du pont roulant.

Public

Pontiers élingueurs ou utilisateurs des ponts roulants à commande par boîte à boutons et/ou radiocommande.

Durée

De 14 à 21 heures selon l'expérience de conduite.

Pré-requis

Être apte médicalement, compréhension écrite et orale du français.

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à la manipulation d'un pont roulant en toute sécurité, et d'exercices pratiques de manipulation.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de pont roulant sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Réglementation et textes en vigueur
- Définition du poste de pontier
- Responsabilités du pontier
- Technologie élémentaire des ponts roulants
- Méthodologie de levage
- L'élingage des charges
- Consignes de sécurité
- Gestes de commandement

Pratique

- Prise de contrôle du pont roulant dans son environnement
- Adéquation du pont roulant à l'opération de manutention envisagée
- Adéquation des accessoires de levage à l'opération de manutention envisagée
- Vérification et opérations nécessaires avant la prise de poste
- Manœuvre de levage et de positionnement avec souplesse et précision
- Elingage de charges
- Mouvements décomposés et synchronisés en positionnant de la charge à un endroit précis
- Maîtrise du balancement de la charge
- Prise et dépose de charges en suivant les gestes de commandement et de communication
- Repérage des anomalies et difficultés rencontrées et rendu à hiérarchie

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R484, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Objectifs

- Manipuler une grue auxiliaire de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'une grue auxiliaire conformément au Référentiel du CACES® R490.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de grues auxiliaires.

Public

Conducteurs ou futurs conducteurs/
opérateurs élingueurs.

Durée

De 14 à 21 heures selon l'expérience
de conduite.

Pré-requis

Être apte médicalement, compréhension
écrite et orale du français.

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des grues auxiliaires de chargement en toute sécurité et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de grues auxiliaires de chargement sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R490 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Réglementation et textes en vigueur
- Obligations du constructeur et de l'installateur sur porteur, du loueur, du chef d'entreprise
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et classification des grues auxiliaires de chargement
- Postes de commande et dispositifs de préhension
- Plaque de charge
- Vérifications avant mise/remise en service et périodiques
- Début de poste
- Carnet de bord
- Autorisation de conduite
- Équilibre et déplacement d'une charge
- Gestes de commandement, balisage et signalisation
- Analyse des risques et des règles d'utilisation
- Équipements de protection individuelle
- Mise en position de transport de la grue auxiliaire de chargement

Pratique

- Exercices pratiques de conduite sur grue auxiliaire de chargement
- Adéquation de la grue auxiliaire de chargement à l'opération envisagée
- Vérifications et opérations de prise de poste
- Positionnement du véhicule pour la manœuvre et balisage de la zone
- Mise en place de stabilisateurs
- Manœuvre de positionnement
- Elingage de charges
- Utilisation de dispositifs porte-charge
- Mouvement décomposés et synchronisés en positionnant la charge
- Maîtrise du balancement de la charge
- Prise et dépose de charges en suivant les gestes de commandement et de communication
- Manœuvre de lavage
- Grue auxiliaire en position de transport avant déplacement
- Repérage d'anomalies et difficultés rencontrées pour en rendre compte à sa hiérarchie
- Opération de maintenance de premier niveau

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R484, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Réglementation

- L'employeur doit s'assurer que le conducteur est formé à la conduite d'engins et sa formation doit être réactualisée aussi souvent que nécessaire,
- Son aptitude médicale aura été vérifiée pour la conduite des engins,
- Ses connaissances théoriques et pratiques seront attestées par des épreuves (tests),
- Il connaîtra les lieux et les consignes à respecter sur le site d'utilisation des chariots.
- L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite stipulant les catégories d'engins que le conducteur est autorisé à conduire lors de sa mission professionnelle au sein de l'entreprise.

La formation CACES® n'est donc pas obligatoire, mais fortement recommandée (plus approfondie que la formation ACES - Autorisation de conduite).

Quelle est la durée de validité d'une autorisation de conduite ?

La durée de validité d'une autorisation de conduite dépend de la plus courte durée de validité, donc de l'aptitude médicale (la visite médicale s'effectue tous les 2 ans environ), soit celle du contrôle des connaissances (entre 5 et 10 ans).

C'est donc à l'employeur d'être vigilant sur ces points. Il vérifie régulièrement l'aptitude médicale de son salarié, mais observe également sa capacité à pérenniser ses acquis sur la conduite en sécurité des engins durant sa mission sur le site en question.

Dans tous les cas, la durée de validité de l'autorisation de conduite ne peut excéder la durée de validité de l'aptitude.

Formations

TRAVAIL EN HAUTEUR, ÉCHAFAUDAGES



Travail en hauteur

Objectifs

- Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- Évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
- Utiliser dans les meilleures conditions, un harnais lors de travaux en hauteur.
- Vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute.

Public

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie d'une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur) en utilisant les supports d'assurage existants.

Pré-requis

Être apte médicalement pour le travail en hauteur.
Compréhension écrite et orale du français.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations pratiques.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié ayant une expérience pratique de l'utilisation des EPI antichute.

Évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques concernant les conditions d'utilisation du harnais dans différentes situations de travail est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques en vue d'une Autorisation de travail en hauteur avec des EPI antichute, qui sera remise par l'employeur sur la base de l'avis formulé par le formateur. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Travaux en hauteur et sécurité Contexte réglementaire
- Accidents et causes d'accidents
- Protection collective
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP)
- Protection individuelle
- Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R430)
- Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle
- Les casques
- Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs
- Choix d'un dispositif de protection individuelle
- Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Étude de risques • Interactions avec l'environnement
- Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail
- Conséquences d'une chute Facteur de chute
- Force de choc
- Effet pendulaire
- Tirant d'air
- Organisation des moyens de secours
- Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur Vérification et contrôle des EPI
- Règles d'entretien et de stockage

Pratique

- Exercices pratiques
- Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais
- Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI et exploitation des fiches de données du fabricant
- Réglage du harnais
- Mise en œuvre des systèmes de liaisons
- Exercice de mise en suspension
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux

Échafaudages Roulants

Objectifs

- Monter et démonter en sécurité les échafaudages roulants
- Réceptionner les échafaudages roulants de l'entreprise.
- Utiliser les échafaudages roulants lors d'interventions.

Public

Toute personne amenée à procéder au montage, au démontage, à la réception et à l'utilisation des échafaudages roulants

Pré-requis

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur et sans restriction au port de charge.
Compréhension écrite et orale du français.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre la formation composée de séquences théoriques en présentiel, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard/ Echafaudage roulant complet et moyens de balisage, pièces défectueuses (photos et / ou réelles).
- **Moyens humains**
Formateur qualifié disposant d'une expérience terrain de l'environnement chantier et du montage d'échafaudage.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques sont réalisées en fin de formation.
Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Les textes applicables
- Les accidents liés aux échafaudages
- Conduite à tenir en cas de situation dangereuse
- Responsabilités du monteur, de l'utilisateur et du vérificateur de l'échafaudage
- Technologie des échafaudages roulants
- Définitions et terminologies
- Différents types d'échafaudages
- Éléments constitutifs
- Montage et démontage
- Adéquation de l'échafaudage
- Contraintes spécifiques liées au site
- Notice technique du fabricant
- Vérification de l'état du matériel
- Analyse de l'environnement
- Mise en sécurité du site (signalisation et protection)
- Ossature et stabilisateurs
- Accès
- Planchers
- Roulettes
- Lests éventuels
- Amarrages en utilisation extérieure
- Moyens de levage et d'approvisionnement (élingage et treuillage des charges)
- Mesures de sécurité en cas de variations météorologiques préjudiciables à la sécurité
- Vérification de la conformité aux dispositions prévues par le fabricant
- Les efforts de structure admissibles
- Qualité des amarrages
- Descentes de charges et appuis
- Notion de flexion, flambement, porte-à-faux, ruine
- Utilisation de l'échafaudage
- Accès et circulation en sécurité
- Respect des limites de charges
- Maintien en sécurité de l'échafaudage
- Prise en compte de la co-activité
- Déplacement de l'échafaudage.

Pratique

- Montage, réception et démontage en sécurité d'un échafaudage roulant.

Échafaudages Fixes

Objectifs

- Monter, démonter et utiliser un échafaudage fixe.
- Appliquer la réglementation et repérer des situations à risque.
- S'équiper en toute sécurité et préparer son chantier.
- Répartir les charges sur les escaliers.
- Utiliser les protections collectives et individuelles.

Public

Toute personne amenée à procéder au montage, au démontage, à la vérification et à l'utilisation des échafaudages fixes

Pré-requis

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur et sans restriction au port de charge.
Compréhension écrite et orale du français.

Durée

14 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre la formation composée de séquences théoriques en présentiel, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard/
Echafaudage roulant complet et moyens de balisage, pièces défectueuses (photos et / ou réelles).
- **Moyens humains**
Formateur qualifié disposant d'une expérience terrain de l'environnement chantier et du montage d'échafaudage.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques sont réalisées en fin de formation.
Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

La recommandation

- Le décret du 01/09/2004
- La recommandation R408 de la CNAM
- L'arrêté du 21/12/2004, le décret du 08/01/1965
- L'arrêté du 09/06/1993, l'arrêté du 02/12/1998
- Les obligations de l'employeur

Les connaissances générales spécifiques

- La structure d'un échafaudage : familles, types, terminologie
- Les règles d'utilisation : stabilité, rigidité, résistance, accès

Les règles d'utilisation d'un échafaudage

- La répartition des charges
- Le stockage des matériaux
- Les appuis
- Les protections collectives
- Les protections individuelles
- Les chutes d'objets
- Les situations dangereuses

Les moyens d'accès au site

- Les consignes de sécurité
- Mise en situation de secours
- Mise en situation de sauvetage
- Balisage signalisation

La préparation du chantier

- La reconnaissance des sites, les modalités d'accès
- Le contrôle quotidien, les ancrages, les fiches de préparation
- La préparation du matériel et la trousse de secours

Pratique

- Le montage et l'utilisation en sécurité : déplacement, surcharges, signalisation
- Les règles d'accès et de sécurité
- Travailler en co-activité
- Les situations dangereuses et la conduite à tenir en cas d'accident
- Mettre ses protections individuelles
- Démonteur un échafaudage fixe en sécurité

Réglementation

Chutes de hauteur, deuxième cause de mortalité au travail

« Le **travail en hauteur** peut désigner plusieurs situations d'activité résultant de l'emplacement du travail (sur toitures, sur passerelles, sur charpentes...) ou de l'utilisation de certains équipements (comme les échelles, les échafaudages, les plates-formes de travail). »

Le secteur le plus touché par les accidents de chutes de hauteur reste celui de la **construction**. Ils sont la première cause d'accidents graves ou mortels dans ce secteur.

Depuis 2014, avec la campagne «Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur», les ministères chargés du travail et de l'agriculture, la CNAMTS, l'INRS, la MSA, le RSI, la CNRACL et l'OPPBTP se sont associés pour sensibiliser les chefs d'entreprise et les maîtres d'ouvrage au risque de chutes de hauteur, et sur sa prévention.

Quelles sont les obligations des employeurs en matière de prévention ?

En toute situation l'employeur est responsable de ses employés, il se doit de sécuriser au maximum leurs **conditions de travail**.

Article L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1,
- 2° Des actions d'information et de formation,
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

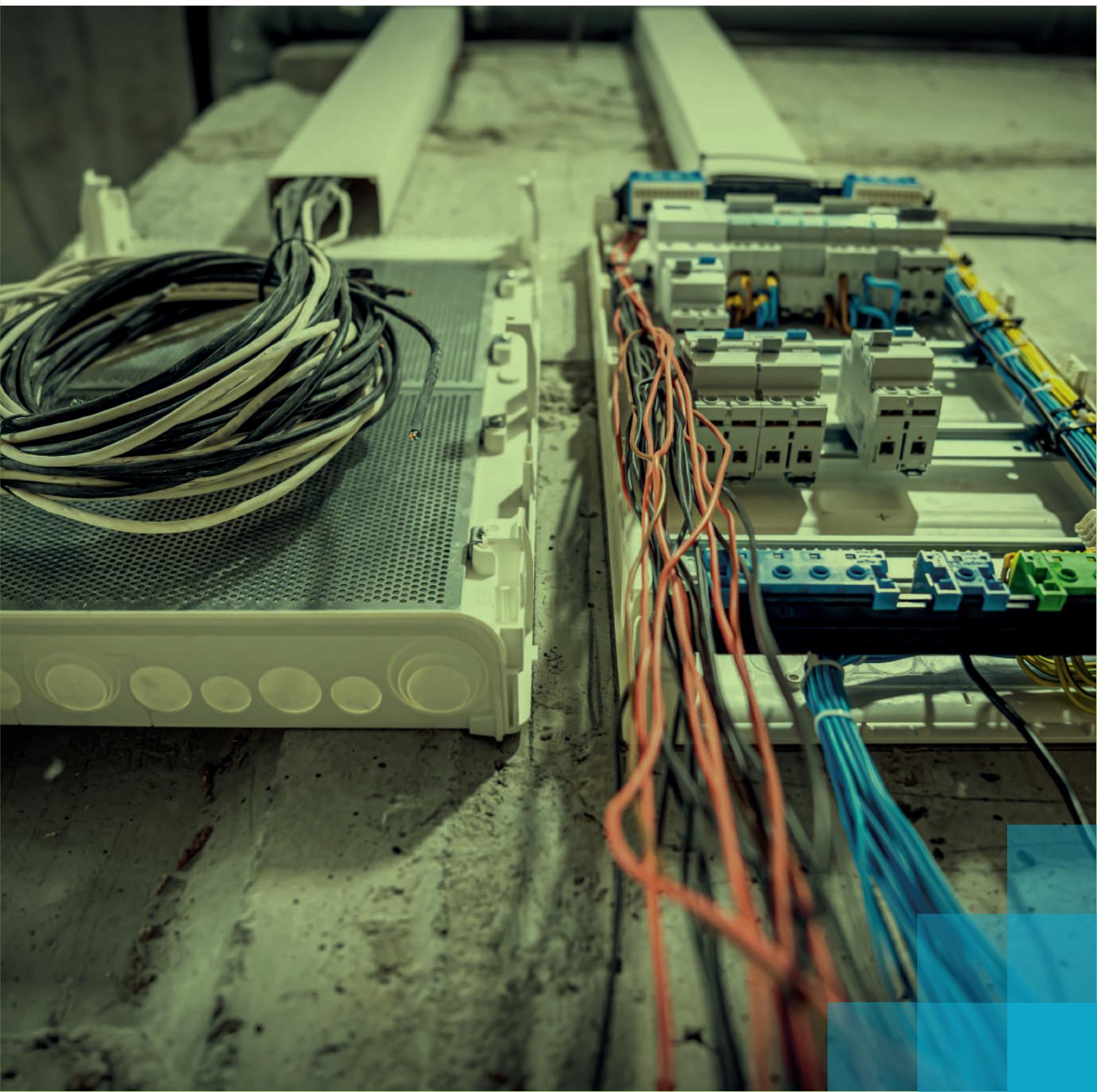
L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

En tant que responsable de ses employés, l'employeur se doit donc de les former et de les équiper le plus efficacement possible.

Selon l'article R4323-106 du **Code du travail** : L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

Formations

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES



BO H0

Objectifs

- Maîtriser les risques électriques dans le respect de la norme NFC 18510.
- Travailler en maîtrisant le risque électrique en basse tension et haute tension
- Se déplacer dans un environnement électrique et savoir réagir en cas d'accident

Public

Personnel qui accède aux locaux électriques pour réaliser des travaux non électriques (ménage, peinture, graissage, maçonnerie, etc.) ou travaux à proximité d'une installation électrique sous tension ou consignée.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et être capable de comprendre les instructions de sécurité.
Compréhension écrite et orale du français.

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation composée de séquences théoriques en présentiel ainsi que d'exercices de mises en situations pratiques.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Évaluation

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.
- Une proposition de titre d'habilitation est transmise à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

L'électricité

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps humain
- Électrisation
- Électrocution
- Brûlures

Les risques

- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages

Les domaines de tension et les habilitations

- Les domaines de tension
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Définition des symboles d'habilitation
- Les rôles de chacun
- Principe d'une habilitation

Les moyens de protections individuelles et collectives

- Les équipements de protections collectives (barrière, écran, banderole, etc...)

Secours

- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Procédures et consignes

Le rôle du B0 – H0V exécutant ou chargé de travaux

- Les acteurs concernés par les travaux
- Les limites de l'habilitation chiffre "0"
- Zone de travail
- Application des prescriptions
- Analyse des risques

Pratique

Exercices sur :

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- Le déplacement et l'évolution dans cet environnement
- Le comportement adapté en fonction des risques
- La manipulation du matériel et outillage et le compte rendu de son activité

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R486A, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

BS BE Manoeuvre

Objectifs

- Réaliser en toute sécurité le remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs, le raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente et le réarmement de dispositifs de protection.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre ces interventions.
- Rendre compte de ses activités.

Public

Personnels d'exploitation, d'entretien ou polyvalents appelés à faire des opérations de remplacement et de raccordement, de manoeuvre d'ordre non électrique et d'exploitation.

Durée

De 10h30 à 14h00 selon expérience

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Connaissances des lois fondamentales de l'électricité et des techniques de remplacement et de raccordement des équipements électriques. Compréhension écrite et orale du français.

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation composée de séquences théoriques en présentiel, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension) et dispositifs de condamnation.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Les stagiaires sont évalués pour l'habilitation BS complétée par l'indice BE Manoeuvre leur permettant les manoeuvres d'exploitation. Une proposition d'habilitation électrique, établie sur les résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire, est remise à l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Connaissances générales
- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les zones d'environnement
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident
- Remplacement et raccordement
- Les matériels électriques BT et TBT
- Les risques spécifiques aux interventions BT
- Les mesures de prévention
- Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification)
- Les limites de l'habilitation BS BE Manœuvre
- La zone d'intervention
- La mise en sécurité d'un circuit
- Préparer et réaliser une intervention de remplacement
- La rédaction des documents
- Respecter les consignes du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité

Pratique

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- L'analyse préalable à l'intervention
- La mise hors service d'un équipement
- La manœuvre d'exploitation
- Le remplacement de fusibles, de lampes, d'accessoires d'un appareil d'éclairage
- Le remplacement d'un socle de prises de courant et d'interrupteurs
- Le raccordement d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mis hors tension
- Le réarmement d'un dispositif de protection, et le compte rendu de son activité.

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant. Cette formation est conforme à la norme NF C18-510.

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

BF HF Exécutant

Objectifs

- Réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique telles que soutènement et/ou ripage sur des canalisations électriques enterrées.
- Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement.
- Rendre compte de son activité.

Public

Personnels non électriciens réalisant des opérations de ripage, soutènement sur des canalisations électriques enterrées.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Être apte médicalement. Compréhension écrite et orale du français. Avoir suivi la formation habilitation électrique B0 H0.

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation théorique en présentiel, ainsi que des exercices de mises en pratiques.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Chantier école (fouille pédagogique, pour applications pratiques)
- **Moyens humains**
Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18 510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Une proposition de titre d'habilitation est remise à l'employeur suite aux résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les domaines de tension
- Les zones d'environnement
- Les principaux matériels électriques souterrains
- Les risques spécifiques aux chantiers autour des canalisations électriques enterrées
- Les titres d'habilitation
- Les limites du BF HF
- Les risques liés à l'utilisation du matériel dans l'environnement
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident

Pratique

- Nettoyage d'une canalisation en vue de son identification
- Soutènement d'une canalisation, ouverture d'un fourreau, ripage d'une canalisation

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

BF HF Chargé de chantier

Objectifs

- Organiser et réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique telles que soutènement et/ou ripage sur des canalisations électriques enterrées.
- Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement.
- Rendre compte de son activité.

Public

Personnels non électriciens réalisant des opérations de ripage, soutènement sur des canalisations électriques enterrées.

Durée

10h30

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Être apte médicalement. Compréhension écrite et orale du français. Avoir suivi la formation habilitation électrique B0 H0.

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation théorique en présentiel, ainsi que des exercices de mises en pratiques.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Chantier école (fouille pédagogique, pour applications pratiques)
- **Moyens humains**
Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18 510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Une proposition de titre d'habilitation est remise à l'employeur suite aux résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les domaines de tension
- Les zones d'environnement
- Les principaux matériels électriques souterrains
- Les risques spécifiques aux chantiers autour des canalisations électriques enterrées
- Les titres d'habilitation
- Les limites du BF HF
- Les Obligations du chargé de chantier BF HF (prescriptions, documents obligatoires, analyse de risques, surveillance des opérations, mise en place de la zone de travail...)
- Les risques liés à l'utilisation du matériel dans l'environnement
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident

Pratique

- Nettoyage d'une canalisation en vue de son identification
- Soutènement d'une canalisation, ouverture d'un fourreau, ripage d'une canalisation

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

H0 B1V B2V BC BR BE essais

Objectifs

- Réaliser en toute sécurité les opérations de consignation en BT, les travaux d'ordre électrique en BT et/ou réaliser les interventions d'entretien et de dépannage sur les installations ou équipements électriques, les mesurages, les vérifications et/ou Essais. Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces travaux et/ou opérations de consignation et autres documents associés. Rendre compte de ses activités.

Public

Personnels électriciens appelés à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...) pour réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique en BT. Chargés d'opérations de mesurage et vérifications : examens visuels de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels des éclairages de sécurité... Chargés d'opérations liées aux plates-formes d'essai.

Durée

De 10h30 à 21 heures
selon niveau d'habilitation

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Être apte médicalement. Compréhension écrite et orale du français. Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques.

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation théorique en présentiel, ainsi que des exercices de mises en pratiques.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que tapis et nappe isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation et appareils de mesure.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18 510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Une proposition de titre d'habilitation est remise à l'employeur suite aux résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

L'électricité et ses risques

- Les notions et les effets du courant
- Les différents risques
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages

Les domaines de tension et les habilitations

- Les zones d'environnement et leurs limites
- Définition des symboles d'habilitation
- Les rôles de chacun
- Principe d'une habilitation

La sécurité

- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de mise en sécurité d'un circuit

Les moyens de protections individuelles et collectives

- Les équipements de protections collectives (barrière, écran, banderole, etc...)
- Les équipements de protections individuelles (Gants, lunettes, ...)

Les moyens de prévention

- La VAT
- Les zones de travail

Secours

- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Procédures et consignes

Pratique

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- L'analyse préalable à son intervention
- La mise en œuvre de ses EPI
- L'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique BT
- La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique
- Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance
- Les étapes de consignation
- La réalisation de connexions et de déconnexions
- La pose d'un EPC
- La réalisation d'interventions de dépannage la rédaction des documents et le compte rendu de son activité

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

H1V H2V HC

Objectifs

- Réaliser en toute sécurité les opérations de consignation en HTA, les travaux d'ordre électrique en HTA et/ou réaliser les interventions d'entretien et de dépannage sur les installations ou équipements électriques.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces travaux et/ou opérations de consignation et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités.

Public

Personnels électriciens appelés à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...) pour réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique en HTA.

Durée

7h en initial recyclage

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Être apte médicalement. Compréhension écrite et orale du français. Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques.

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation théorique en présentiel, ainsi que des exercices de mises en pratiques.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que tapis et nappe isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation et appareils de mesure.
- **Moyens humains**
Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18 510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Une proposition de titre d'habilitation est remise à l'employeur suite aux résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- **Travaux d'ordre électrique en Haute Tension hors tension**
- L'identification des ouvrages HTA
- Les fonctions des matériels électriques HTA
- Les mesures de prévention
- Les différentes consignations (en une ou deux étapes)
- L'analyse des risques
- La préparation des travaux
- Les travaux hors tension avec ou sans voisinage
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité
- La rédaction des documents

Pratique

- Niveaux H1V – H2V – HC
- Exercices sur :
- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- L'analyse préalable à son intervention
- La mise en œuvre de ses EPI
- L'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique HTA
- La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique
- Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance
- Les étapes de consignation
- La réalisation de connexions et de déconnexions
- La pose d'un EPC
- La réalisation d'interventions de dépannage la rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

Réglementation

En tant qu'employeur, vous devez vous assurer que votre personnel, électricien ou non électricien (soit toute personne qui intervient dans un environnement où il y a des installations électriques), est bien informé et surtout formé pour intervenir en toute sécurité et se préserver d'un éventuel accident de travail. La formation en habilitation électrique doit être en parfaite adéquation avec la ou les missions du collaborateur sur le terrain, et sa formation de base (profil électricien ou non électricien).

Pourquoi habilitier ses salariés ?

Certes l'entreprise doit répondre à cette obligation réglementaire, mais elle doit également s'assurer que ses collaborateurs sont informés et formés à la sécurité électrique, ce afin d'éviter les accidents de travail. Ceci vient en complément des autres mesures de prévention. Un accident de travail d'origine électrique peut coûter très cher à l'entreprise... Le nombre d'accidents de travail est finalement assez peu élevé, mais généralement, ils sont souvent graves. Ceux-ci surviennent la plupart du temps sur des installations restées sous-tensions ou non complètement consignées. C'est pourquoi il est impératif de bien étudier une situation avant intervention – afin d'éviter au maximum les risques.

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

Outre la formation obligatoire en habilitation électrique de ses salariés, l'employeur se doit également de mettre à leur disposition, gratuitement, les EPI (équipements de protection individuelle) nécessaires et adaptés aux risques des missions qui leur sont confiées. Il se doit également de vérifier régulièrement que ces mêmes EPI sont bien utilisés et portés. Il se doit de gérer l'entretien des EPI, leur remplacement ou mise en conformité si ce n'est pas le cas. Enfin, l'employeur a un devoir d'information quant aux risques auxquels ses salariés sont exposés.

Qui doit être habilité ?

Toute personne intervenant sur les installations électriques (profils électriciens) ou dans leur voisinage (profils non électriciens).

Qui délivre l'habilitation ?

Le collaborateur, une fois formé et évalué tant en théorie qu'en pratique, reçoit une proposition de titre d'habilitation (comme quoi il peut être habilité), et c'est ensuite l'employeur qui lui délivre son habilitation électrique. Dans le cas des agences intérim, c'est l'entreprise utilisatrice qui délivre l'habilitation électrique.

Validité des habilitations électriques

Il est recommandé de recycler son habilitation électrique tous les 3 ans.

Formations

ESPACE CONFINÉS



CATEC® Pré-requis

Objectifs

- Effectuer un balisage de chantier.
- Utiliser en sécurité les différents équipements de travail en hauteur (dispositif antichute : harnais, tripode...).
- Initiation sur les travaux en hauteur, la détection gaz, le port des appareils respiratoires.
- Maîtriser l'utilisation d'un détecteur de gaz.
- SURVEILLANT : Utiliser des appareils respiratoires d'évacuation (contrôle croisé avant intervention). Vérifier l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention.
- INTERVENANT : Maîtriser l'utilisation des équipements de protection individuelle

Public

Futurs candidats à la certification CATEC® ayant besoin d'une mise à niveau des pratiques sur le balisage et les équipements de protection individuelle pour répondre aux prérequis de la formation sur le travail en espaces confinés.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Être apte médicalement. Compréhension écrite et orale du français.

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation de séquences théoriques en présentiel, ainsi que d'exercices de mises en situations pratiques.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Harnais de sécurité, tripode, antichute, détecteurs gaz et masques auto-sauveteurs.
- **Moyens humains**
Formateur CATEC® certifié par l'INRS en tant que formateur ou détenteur des compétences équivalentes.

Évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et des pratiques professionnelles acquises sur la base de QCM est réalisée en fin de formation. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Document administratif réglementaire en/hors voie publique
- Différentes voies de circulation possibles
- Équipement de travail en hauteur
- Le port du harnais : facteur de chute, tirant d'air...
- Mise en place d'un tripode
- Détection de gaz
- Différents types de détecteurs
- Divers gaz possibles en espaces confinés
- Analyse des résultats d'une détection de gaz

Pratique

- Atelier « Surveillant » Vérification du matériel de sécurité de l'intervenant au moment de l'intervention : masque auto-sauveteur d'évacuation et équipements de travail en hauteur
- Atelier « Intervenant » Utilisation en sécurité des équipements de protection individuelle

Objectifs

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- Appliquer avec maîtrise la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.
- Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des Intervenants.
- Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte, de secours et d'évacuation.
- Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

Public

Salariés Surveillant & Intervenant amenés à travailler en espaces confinés dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

Durée

7 heures

Tarifs

Prix : nous consulter

Pré-requis

Être apte médicalement. Compréhension écrite et orale du français.

À l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés...) avec le port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

Pédagogie

• Méthodes pédagogiques

Exposés et mises en situation pratique en mode normal et en mode dégradé.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Site sécurisé réel ou plateforme pédagogique avec aménagements, EPC et EPI conformes au Document de Référence CATEC® de l'INRS.

• Moyens humains

Deux formateurs CATEC® formés et certifiés par l'INRS.

Évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques conformément au dispositif CATEC® sont réalisées en fin de formation en vue de la délivrance du Certificat Aptitude Espace Confiné - CATEC® fonction de Surveillant et d'Intervenant - sur un espace réel sécurisé. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie

- Présentation du dispositif CATEC®
- Mécanisme de l'accident
- Risques et dangers des espaces confinés
- Rôles du surveillant
- La présence du surveillant
- La maintenance en condition des matériels
- Les procédures d'alerte et de secours
- Rôles de l'intervenant
- Les procédures d'évacuation de l'espace confiné (suivi de procédure, évacuation calme, information de l'encadrement)
- Les risques liés à son activité professionnelle
- L'attention aux signes de danger
- La communication avec les autres opérateurs
- Le compte-rendu des observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace

Pratique

- Mises en situation sur ouvrages sécurisés □
- Préparation de l'intervention
- Sécurisation de la zone de travail
- Équipement des Intervenants
- Ventilation
- Détection préalable
- Intervention avec différents scénarii d'incidents et d'alertes

La formation est conforme au dispositif CATEC® R472 de la CNAMTS.

Réglementation

L'employeur doit être en mesure d'évaluer les risques liés aux opérations en espaces confinés et mettre en œuvre les procédures garantissant la sécurité des intervenants et des autres personnes.

Tout salarié intervenant dans l'inspection, l'entretien, la réparation, la maintenance, le développement des installations du domaine de la production et l'assainissement de l'eau potable doit être titulaire du CATEC®.

ED 6184 est le référentiel de l'INRS sur la démarche que doit appliquer l'employeur pour assurer la sécurité et la protection de la santé des personnels intervenants dans les espaces confinés lors d'opérations ponctuelles de maintenance et d'entretien et de réparation sur les équipements.

La Recommandation CNAMTS R447 traite de la prévention des accidents lors des travaux dans les espaces confinés. Elle souligne la nécessité de former les personnels à la prévention des risques en intégrant l'organisation de l'intervention, l'utilisation des équipements de sécurité et l'organisation des secours.

La Recommandation CNAMTS R472 est le dispositif destiné aux entreprises intervenant dans les ouvrages rattachés au domaine de la production et de l'assainissement de l'eau potable.



Formations

SAUVETEURS SECOURISTES AU TRAVAIL



Sauveteur Secouriste au Travail

Objectifs

- Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation sur un lieu d'accident.
- Examiner une victime afin de déceler une urgence vitale.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.
- Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Public

Sauveteurs secouristes au travail ou futurs sauveteurs secouristes au travail.

Durée

7 heures

Pré-requis

Compréhension écrite et orale du français.

Tarifs

Prix : nous consulter

Pédagogie

- **Méthodes pédagogiques**
Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours.
- **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement.
Matériels divers nécessaires à la réalisation des simulations de situations.
Plan d'intervention INRS.
- **Moyens humains**
Formateur Sauveteur Secouriste du Travail formé et certifié par l'INRS.

Évaluation

L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V6.12/2018 en vue de la délivrance du certificat SST valable 24 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Programme

Théorie & Pratique

Sauvetage secourisme du travail

- Les accidents du travail et le schéma de survenance de l'accident
- Distinguer danger, situation dangereuse et risque
- Intérêt et principes de la prévention des risques professionnels
- Les acteurs de la prévention
- Rôle du sauveteur-secouriste du travail
- Rechercher les risques persistants pour protéger et prévenir
- Supprimer ou isoler les sources de risques
- Soustraire la victime au risque
- Baliser (rendre impossible l'exposition de quiconque à ce risque)
- Utiliser le matériel spécifique
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection

Examiner la victime

- Examiner la (les) victime(s) avant de mettre en œuvre une action :
- Reconnaître la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Rechercher les signes vitaux,
- Retourner la victime découverte à plat ventre, sur le dos

Alerter et faire alerter / informer

- Qui alerter ? Qui alerte ?
- Que dire ?
- Contenu du message-type adapté à l'établissement
- L'affiche du message type avec consignes

Secourir

- Action appropriée à l'état de la victime
- Apprentissage de la succession des gestes dans le contexte global des 4 actions

Les différentes détresses et gestes de secours

- Saignements abondants
- Étouffement
- Malaise
- Brûlures
- Traumatismes, petites plaies, amputations
- Victime inconsciente qui respire
- Victime inconsciente qui ne respire pas

Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 24 mois.

Réglementation

Quelles sont les obligations prévues par le Code du travail en matière de secourisme pour l'entreprise ?

La première obligation de l'entreprise – via l'article L4121-1 et L4121-2 5° du Code du Travail, est d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

La loi n°76-1106 du 6 décembre 1976, relative au développement de la prévention des accidents de travail, donne l'obligation aux entreprises de former certains de ses salariés à la sécurité. L'objectif est que la personne formée veille à sa propre sécurité comme à celle des autres, et qu'il puisse intervenir en cas d'accident.

La réglementation impose notamment la présence constante d'un secouriste :

- dans tous les ateliers où sont effectués des travaux dangereux,
- sur tous les chantiers occupant à minima 20 personnes pendant plus de 15 jours.

Tout employeur, dans le cadre de la prévention en entreprise, a donc pour obligation de mettre en place des secours adaptés, permettant la prise en charge la plus rapide possible en cas d'accident de travail, de malaise ou autre incident. Cette obligation passe donc :

- Par la formation de personnel aux gestes de premiers secours,
- Par la mise en place de consignes de sécurité sur la conduite à tenir en cas d'urgence ou d'accident. Ces consignes seront expliquées aux salariés, et affichées dans l'entreprise.
- Un dispositif d'alerte simple et efficace,
- La mise à disposition de matériel de secours.

Il appartient donc à chaque employeur d'organiser une formation aux gestes qui sauvent (formation de secouriste). C'est une obligation légale qui intègre la notion de prévention des risques – vitale pour chaque entreprise.